

# Les jardins écocitoyens

## *La nature en partage !*

La commune de Saint-Paul, très vaste commune de France, comporte un grand nombre de jardins privés, où les administrés cultivent principalement des plantes ornementales et dans une moindre mesure un potager. Ces cultures sont confrontées à une pression phytosanitaire de plus en plus grande, favorisée notamment par les activités agricoles intensives environnantes, l'urbanisation et les échanges croissants que l'île de La Réunion entretient avec l'extérieur.

Le fer de lance de la politique agricole nationale, avec le projet Ecophyto, est la réduction de moitié de l'usage des intrants de synthèse, car leur utilisation induit des conséquences aussi bien sur l'environnement que sur la santé des usagers. Or une partie des matières actives des pesticides de synthèse homologuées en agriculture est utilisable par les citoyens lambda sous une formulation non-professionnelle. Tous pesticides appliqués, dans un jardin ou un champ, finissent par être lessivés et affectent ainsi la qualité des eaux de l'île, notamment utilisée pour l'alimentation des réseaux potables.

Afin de préserver la qualité de l'eau, but d'intérêt général, la Régie Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul (RNNESP) en partenariat avec la Mairie de Saint-Paul développe le présent projet sur la base du volontariat : Les Jardins Ecocitoyens.

Les administrés de la commune de Saint-Paul volontaires devront ratifier la charte Les Jardins Ecocitoyens. Celle-ci constitue un engagement à agir au sein de leur espace cultivé en tant qu'écojardinier en adoptant un comportement pour la consolidation de la biodiversité, pour la préservation de la ressource en eau et pour renforcer la fertilité des sols de façon durable. En échange de cet engagement, le Service des Affaires Agricole de la Régie RNNESP apportera toute son expertise notamment en matière de techniques alternatives à l'usage des pesticides de synthèse, et de dynamisme d'interactions entre les espèces de faunistiques et floristiques (agroécologie).

L'engagement des administrés volontaires consiste à suivre au moins une action pour chacun des thèmes suivants, soit au moins trois accords au total.

**Une action partenariale**

commune de  
**Saint-Paul**  
ILE DE LA REUNION

 Réserve Naturelle  
ETANG DE SAINT-PAUL

# Comment faire ?

Pour devenir « Jardin écocitoyen » 2017, il vous suffit de nous contacter. Puis de tenir au minimum une action dans chaque thème suivant :



## Thème #1

### Consolidation de la biodiversité

- ACTION # 1 // Réduire au maximum l'usage des pesticides de synthèse au sein de leur jardin (herbicides, fongicides, bactéricides, virucides, insecticides, fertilisants et amendements) ;
- ACTION # 2 // Si absente, mise en place de bandes fleuries pour notamment l'attraction des auxiliaires, insectes prédateur des ennemis de nos plantes ;
- ACTION # 3 // Si absente, mise en place de bandes enherbées, en général constituée de la végétation spontanée, qui sert en outre de gîtes aux auxiliaires.



## Thème #2

### Préserver la ressource en eau

- ACTION # 4 // Réduire au maximum l'usage des pesticides de synthèse au sein de leur jardin (herbicides, fongicides, bactéricides, virucides, insecticides, fertilisants et amendements) ;
- ACTION # 5 // Collecte et usage d'eau de pluie, en veillant à ce que le réservoir d'eau ne constitue pas un gîte de reproduction pour les moustiques ;
- ACTION # 6 // Usage du paillage au sein au jardin.



## Thème #3

### Renforcer la fertilité des sols durablement

- ACTION # 7 // Compostage des déchets organiques ménagers et valorisation au sein de leur jardin ;
- ACTION # 8 // Usage d'engrais naturels d'origine végétale ou animale ;
- ACTION # 9 // Usage du paillage au sein du jardin.